



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20231114_02

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ÉLU DÉONTOLOGUE

Date du Conseil Municipal : 14 novembre 2023
Date de convocation : 7 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 57
Nombre de présents : 30
Nombre de représentés par pouvoir : 3
Nombre de votants : 33
Nombre d'absents : 24

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicé, BLERIoT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5721-2 ;
- Le Code Général de la Fonction Publique ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
- L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
- La délibération du Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie désignant les référents élus déontologues, en date du 26 septembre 2023 ;
- La délibération n° D20210413_01 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche portant sur l'adhésion au groupement de commande de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Considérant :

- Qu'il convient d'approuver la désignation en tant que référents déontologues des élus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ainsi que les élus des communes du groupement de commandes qui en ont fait la demande,

Décide : à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'approuver la désignation en tant que référents déontologues des élus de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ainsi que les élus des communes du groupement de commandes qui en ont fait la demande :
 - o M. Philippe BOETON, (ancien Premier Conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale) ;
 - o Mme Sylvie CALENTIER (ancienne Directrice des marchés publics de la Métropole Rouen) ;
- D'autoriser M. le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes.

Pour extrait certifié exact
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.